

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

Le 20 décembre 2019, Monsieur Koji Abé, Chargé d'affaires par intérim du Japon en France, et la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ont signé à Paris (France) l'Accord entre l'OIE et le gouvernement du Japon relatif aux privilèges et immunités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique sise à Tokyo (Japon).

La Diète du Japon a ratifié cet accord le 12 juin 2020. L'échange de notes verbales concernant l'entrée en vigueur de l'accord a eu lieu à Paris le 3 août 2020. En conséquence, l'accord entrera en vigueur le 2 septembre 2020.

Cet accord assurera à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique et à son personnel les privilèges et immunités nécessaires et facilitera les activités de la Représentation au Japon.

[Information sur la Représentation régionale de l'OIE à Tokyo \(en anglais\)](#)

ACTES OFFICIELS

▶ REPRÉSENTATIONS DE L'OIE

Accord destiné à faciliter les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

MOTS-CLÉS

#accord, #Japon, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Représentation de l'OIE.



Échange de notes verbales, Paris, 3 août 2020

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int